



Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 20 mai 2020, au Centre BELLEVUE, salle Claude COMTE (COVID 19) de CHATILLON-LE-DUC, le jeudi 28 mai à 20h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, maire.

Mme Catherine BOTTERON procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents :

M. Renaud COLSON, Mme Annie POIGNAND, Mme Stéphanie DULAC, adjoints ;

M. Daniel ALLEMANDET, M. Christian BARTHOD-MICHEL, M. Adelino VARZIELA, M. Mathieu JUND, Mme Chantal LEGRY, Mme Marie-Christine BERTRAND, Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER, M. Fabien PELLETIER, Mme Séverine PUTOT, Mme Sylviane TRAVAGLINI, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations :

M. Dominique CILIA à M. Renaud COLSON
M. Philippe GUILLAUME à Mme Annie POIGNAND
Mme Mélanie BAULIER à Mme Stéphanie DULAC
M. Christophe DECQ à Mme Sylviane TRAVAGLINI

Absents excusés : -

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désignée pour assurer cette fonction Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la séance du 13 février 2020, transmis le 21 février 2020, fait l'objet de remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Mme le Maire indique qu'elle aurait souhaité mettre à l'ordre du jour le vote du budget mais que le compte administratif n'étant pas finalisé, ce vote peut être reporté jusqu'au 31 juillet 2020 en cette période de crise sanitaire.

Ce jour, le Conseil municipal se réunit dans des conditions particulières et conformément aux dispositions de sécurité sanitaire

Ordre du jour :

1) Informations :

- **Information sur la cellule de crise Covid 19**

2) Projets de délibération

- **Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire**
- **Ouverture aux catégories C du poste de secrétaire comptable**
- **Vote des taux d'impôts locaux pour l'exercice budgétaire 2020**

Information sur la cellule de crise Covid 19

Mme le Maire remercie publiquement tous les acteurs de la cellule de crise mise en place le 23 MARS 2020.

Dès le lendemain du 1^{er} tour des élections municipales le 16 mars, Mme le maire a réuni le personnel administratif et technique pour organiser la continuité des services municipaux au cours de la période de confinement.

Jean Pierre Delgove, employé technique a été mobilisé spontanément pour assurer la désinfection des locaux et la garde des enfants des personnels soignants aux écoles et pendant la pause de midi. Le périscolaire ayant fermé dès le 16 Mars.

Un service de courses alimentaires et de pharmacie proposé aux personnes âgées ou fragiles a été organisé une à deux fois par semaine avec Jean Pierre Delgove qui a rapidement été rejoint par des Châtillonnais et Châtillonnaises bénévoles. Ce sont 35 foyers qui ont bénéficié du service hebdomadaire des courses.

Dès le 22 mars, Mme le Maire informait les habitants de la mise en place d'une cellule de crise, avec le concours de Jean-Paul Bonneville, militaire en retraite au grade de chef d'état-major, qui a assuré la coordination et la synthèse du dispositif. Un « POINT DE SITUATION » quotidien a été envoyé en préfecture et en gendarmerie du 23 mars au 25 mai.

Mme le Maire remercie, au nom du conseil municipal, Jean Paul BONNEVILLE, acteur majeur de la cellule de crise et son épouse, présents dans la salle. Madame BONNEVILLE a confectionné sans relâche au cours des deux mois de confinement des masques alternatifs, rejointe par des couturières et couturiers bénévoles qui ensemble ont confectionné 691 masques en tissu. Une grande partie ont été offerts aux habitants. Ce geste fort apprécié a engendré des dons pour un montant de plus de 300 euros, somme affectée au CCAS.

Des dons de tissu ont permis la confection en continu des masques.

Véronique LEZENVEN, présente, est également remerciée pour son assistance quotidienne et sa collaboration précieuse au sein de la cellule de crise.

Daniel BARTHOD, présent, avait la charge de la newsletter quotidienne avec un suivi précis des demandes de masques dans le cadre de l'opération « *un masque pour chacun* ». La communication des informations municipales, les offres d'entreprises locales dont la restauration, l'alimentation..., complétaient la newsletter, la municipalité étant soucieuse de soutenir les entreprises locales.

Au niveau administratif, le secrétariat de mairie a fermé à ses portes mais a assuré la permanence téléphonique au public, les agents administratifs ont été placés soit en télétravail (Mme Céline CARON, Mme Patricia VALLY), soit en autorisation spéciale d'absence pour état de santé ou garde d'enfants (Mme Alexandra GRIVEL et Martine BELIN). Cette dernière étant venue en mairie lorsque c'était nécessaire.

Dominique BOIVIN et Chantal DEMOUGEOT, employées aux écoles ont rejoint ces établissements pour libérer M Delgove des services de ménage et garde d'enfants.

Les employés des services techniques espaces verts en autorisation spéciale d'absence sont revenus individuellement à l'issue d'une période d'absence.

LA CELLULE DE CRISE a réuni chaque matin en audioconférence les responsables des différents pôles :

- **Santé, logistique, communication, administration, sécurité et coordination synthèse.**

Les locaux du périscolaire ont été réquisitionnés pour installer un poste de commandement et de secours en cas d'interruption des communications. Et une salle médicalisée a été aménagée en cas de besoin dans la salle pyramidale.

Fabien PELLETIER, conseiller municipal, Médecin au CHU MINJOZ a été le référent du Pôle santé de la cellule de crise associé au Docteur Séverine PUTOT, conseiller municipal, Médecin et au Docteur Eric REMILLET, Médecin généraliste de la commune. Des personnes ressources ont complété ce Pôle Santé : psychologues et pédiatre. Fabien PELLETIER, en charge du pôle santé, a informé le conseil municipal du bilan de la situation sanitaire et du don des matériels fournis par la clinique Saint Vincent.

Mr Serge ROLAND prestataire du Plan Communal de Sauvegarde de la commune a été naturellement associé à la cellule de crise. Cette expérience permettra d'alimenter et d'enrichir le PCS.

Mme le Maire souligne le travail remarquable accompli par Christian BARTHOD, conseiller municipal et référent logistique de la cellule de crise.

Annie Poignand, en charge du CCAS a appelé chaque jour des seniors isolés : prendre des nouvelles, rassurer, une écoute particulièrement appréciée.

Céline CARON secrétaire générale participait à la transmission des informations associée à Patricia VALLY.

Dominique CLIA, adjoint au Maire, avait la responsabilité d'organiser le dispositif des référents de quartiers, dont la mission était de communiquer et recueillir les informations auprès des habitants, dans un premier temps, en distribuant des communiqués et au plus fort de la pandémie par contact téléphonique. Les référents de quartiers ont été mobilisés pour contacter tout particulièrement les personnes ne disposant pas d'internet. Châtillonnais bénévoles, conseillers municipaux, se sont portés volontaires pour assurer cette mission d'intérêt général.

Le protocole sanitaire des écoles pour organiser le retour des élèves en classe le 14 mai a été remarquablement mis en pratique avec les Directeurs des écoles en lien avec les élus, le personnel communal et les représentants du périscolaire. Des petits effectifs d'élèves sont accueillis avec un nombre maximum de 35 enfants pour les deux établissements afin de respecter le protocole sanitaire

Ce sont 66 personnes qui ont participé et ont contribué à rendre opérationnelle cette cellule de crise. Madame le Maire remercie à nouveau publiquement tous les acteurs de la cellule de crise.

Rôles et compétences	Nom Prénom
Maire	BOTTERON Catherine
Chef d'Etat Major	BONNEVILLE Jean-Paul
Pôle santé	

Chef médecin	PELLETIER Fabien
Assistance personnes en difficulté	POIGNAND Annie
Adjoint médecin	PUTOT Séverine
Médecin	REMILLET Eric
Médecin	GERARD Murielle
Cellule d'orientation psychologique	PELLETIER Estelle
Cellule d'orientation psychologique	PICHOT Florence
Pôle logistique	
Chef logistique	BARTHOD Christian
Soutien logistique	DELGOVE Jean-Pierre
Courses	DURAFFOURG Vincent
Courses- Suivi fab.masques	LEZENVEN Véronique
Courses - Garde Enfants - Suivi fab. masques	LEZENVEN Claire
Référente Couture	BONNEVILLE Rosette
Couturière et matière premières masques	THIRIAT Françoise
Couturier	JALLIOT Claude
Couturière	GUY Liseby
Couturière	FENOLLAR Catherine
Couturière	PAUR Arlette
Couturière	VANDEL Sylvette
Ménage	BOIVIN Dominique
Ménage	DEMOUGEOT Chantal
Pôle Sécurité	
Chef sécurité	ROLAND Serge
Adjoint sécurité	MONTRICHARD Pierre
Adjoint sécurité	PRETET Mathieu
Pôle Communication	
Chef com	BARTHOD Daniel
Adjoint com	MAZIER Dorian
Pôle administratif	
	CARON Céline
	VALLY Patricia
	BELIN Martine
Référents quartiers	
Chef référent quartier	CILIA Dominique
Cayenne	BERTRAND Marie-Christine
Les Sondes	ROCAULT Audrey
Les Sorentines	MOUCHET Laëtitia
Epaulie	LANNAY Jean
Les Genêtres/Rancenières	MAITRE Sophie
Clos Mazarin	DONNIER Jérémy
Roncevaux/Barbizets	HENRIET Agathe
Clos des Chaney	BILLEREY Florent
Bel Air 1	HANRIOT-COLIN Hervé
Bel Air 2	ALLEMANDET Daniel
Chevreuse	DULAC Stéphanie
Les Tilles/la Pargelière	CATTIN Yasmina
Tilles et Vallon	TRAVAGLINI Sylviane
Le Clos du fort	LEGRY Chantal
Dame Blanche	COLSON Renaud

Champs sous les plantes/vergers	CHAUFFOUR Perrine
Vieux village	CANILLO Gilbert
Consultants	
Juridique	HENRIET Agathe
Scolaire	CATHENOD Florent
Sécurité	ROLAND Serge
Employés municipaux	
	GALTIE Quentin
	FOUILLOUX Gilles
	HEZARD Sylvain
Distributeurs	
	BITARD Françoise
	TAVARES Jean-Paul
	ANTOINE Véronique
	LANDRY Emmanuelle
	KALLMANN Jean
	PICHOT Florence
	GUILLAUME Philippe
	PRENEL Marie-Chantal
	BOUDET Lionel
	PRENEL Philippe
	CHAILLOT Solange
	BARTHOD Isabelle
	MAILLARDET Christophe
	GRANDFOND Nicole

Une ligne de crédit de 10 000€ a été ouverte pour faire face aux dépenses liées à la crise sanitaire.

Le montant de la dépense est de l'ordre de 6000€ à ce jour achat de :

- Des masques chirurgicaux ont été commandés à l'entreprise WORLDPLAS à BESANCON (4000 masques), destinés à équiper les habitants et le personnel communal à raison de deux masques par jour.
- Gel hydroalcoolique, gants, produits virucides, lingettes désinfectantes...
- Achat de fournitures pour le balisage des écoles : adhésifs, panneaux...
- Protections « antiprojections » qui ont été installées à l'accueil mairie...

2000 masques en tissu ont été commandés à la Région, la commune bénéficie d'une dotation de l'Etat de 50 % du coût des masques. Ces masques constituent une réserve pour faire face à une éventuelle seconde vague.

Les masques en tissu de Grand Besançon Métropole ont été intégralement distribués à raison de deux masques par habitant de plus de 11 ans à la suite de la distribution des 2 masques chirurgicaux.

Le comportement des Châtillonnais a été remarquable durant cette période, aucun décès de Covid19 n'est à déplorer sur la commune de CHATILLON LE DUC.

M Fabien PELLETIER remercie la Clinique Saint Vincent pour ses dons de matériels.

Intervention de Mme Chantal LEGRY : « Je suis bien placée pour savoir que des vétérinaires, entreprises privées comme Facenett ont donné du matériel médical à la Clinique Saint Vincent et il est regrettable que Saint VINCENT se soit permis de redistribuer ce matériel à des tiers alors qu'il était destiné à aider les soignants. » Elle s'en étonne tout en reconnaissant que la Commune n'y est pour rien si elle a pu en bénéficier.

Mme Céline CARON, secrétaire générale, rend compte de l'organisation du Pôle administratif et des employés en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence.

Mme le Maire félicite le travail des soignants, des bénévoles, des agents communaux et des châillonnais.

Intervention de Mr Daniel ALLEMANDET : « On vous applaudit tous mais c'est quand même votre métier (à l'attention des soignants). »

Intervention de Mme Sylviane TRAVAGLINI : « Les membres du conseil municipal n'ont pas été associés, Catherine BOTTERON a demandé après quelques jours de « casser » la mise en place des référents. A quel moment j'ai écrit que je prenais un risque et que je ne pouvais pas continuer ? »

« Le seul numéro qui a été communiqué était celui de la Mairie ? »

« J'ai le sentiment d'avoir été écartée délibérément. »

Catherine BOTTERON répond que la cellule de crise a associé presque tous les membres du Conseil Municipal dans la cellule de crise ou comme référents (Dominique CILIA, responsable des référents ; Renaud COLSON, Daniel ALLEMANDET, Stéphanie DULAC, Chantal LEGRY, Sylviane TRAVAGLINI, Agathe HENRIET, Marie Christine BERTRAND) ainsi que des châillonnais, parfois candidats sur des listes opposés à celle du Maire sortant.

Intervention de Mr Daniel ALLEMANDET : « Pourquoi avoir écarté les référents ? qui a dit qu'ils n'étaient pas en sécurité ? »

Intervention de Mme Agathe HENRIET : « Tu as écrit à tous les référents que tu avais l'impression d'être pris pour, je te cite, de « la chair à canon » et Stéphanie DULAC a écrit qu'elle « riait jaune en lisant la notice des masques en tissus ».

Intervention de Mr Daniel ALLEMANDET : « J'ai reçu dans ma boîte aux lettres la moitié d'un soutien-gorge (en guise de masque) et sur la notice, il était écrit « à vos risques et périls » et ça ce n'est pas rassurant »

Mme le Maire répond que c'est du mépris pour nos couturières.

Intervention de Mme Agathe HENRIET : « C'est pour cette raison que je vous ai proposé de vous donner quelques masques chirurgicaux que j'avais chez moi, je t'en ai donné Daniel ainsi qu'à Sylviane. »

Intervention de Jean Paul BONNEVILLE qui relate que les masques ont été confectionnés selon le protocole préconisé par le CHU de GRENOBLE, et qu'ayant eu des remontées sur les inquiétudes des référents, il a préféré mettre fin à ces référents après en avoir échangé avec les autres membres de la cellule de crise.

Intervention de Sylviane TRAVAGLINI : « A partir du 30 mars, les référents n'apparaissent plus sur la newsletter ? Pourquoi ? »

Réponse de Mme le Maire : « car les référents avaient distribué les fiches avec leurs coordonnées (tel, mail, adresse) à chaque habitant de leur quartier pour être joignable en cas de besoin. Il était inutile de les reprendre quotidiennement dans la newsletter. »

Intervention de Mme Stéphanie DULAC : « pourquoi les masques ont été distribués par des tiers et pas par les conseillers municipaux ? »

Réponse de Mme le Maire : « car les conseillers municipaux étaient pour la plupart référents de quartier et donc sur le terrain dans leur quartier. Une campagne électorale s'est poursuivie par certains candidats identifiés de la liste de Renaud Colson et en conséquence, il fallait cesser ces agissements et se concentrer sur cette crise sanitaire majeure et inédite. »

Intervention de Mr Daniel ALLEMANDET qui s'adresse à Mr Fabien PELLETIER le menaçant de déposer plainte pour diffamation contre lui sans néanmoins s'expliquer sur les motifs de cette menace.

Délibération n°2020-03 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Châtillon-le-Duc,

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail selon les critères suivants :

- Exposition au virus
- Nombre de jours travaillés (en présentiel ou en télétravail).
- Disponibilité.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 euros et sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- **D'autoriser Mme le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.**
- **De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à hauteur de 5 500 euros.**

**POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

Délibération n°2020-04 : Ouverture aux catégories C du poste de secrétaire comptable

Mme le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par le conseil municipal. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent, actuellement sur le grade de rédacteur territorial, quitte la collectivité. Nous allons lancer un recrutement, cependant nous comptons étendre le recrutement aux catégories C afin de toucher un grand nombre de candidats.

A la fin du recrutement, suivant le grade de l'agent recruté, nous supprimerons ou le poste de rédacteur ou le poste d'adjoint administratif.

Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Secrétaire général	Attaché territorial	A	1	1	TC
Secrétaire de mairie	Rédacteur Territorial et adjoint administratif	B/C	1	1	TC
	Adjoint administratif de 2e classe	C	1	1	TNC
ATSEM	ATSEM Principale 2eme classe	C	2	2	TC
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2eme classe	C	2	2	TC
	Adjoint technique de 1ère classe	C	1	1	TC
	Adjoint technique	C	3	3	TC/TNC
		TOTAL	11	11	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- D'autoriser Mme le Maire à ouvrir aux catégories C le poste de secrétaire comptable.

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2020-05 : Vote des taux d'impôts locaux pour l'exercice budgétaire 2020

Intervention de Mme Sylviane TRAVAGLINI : « Pourquoi n'augmente-t-on pas les taux de 0.5 comme chaque année ? »

Intervention de Mr Daniel ALLEMANDET approuve la remarque de Mme TRAVAGLINI et demande pourquoi on soumet ce vote aujourd'hui ?

Réponse de Mme le Maire : « c'est faux, on n'a pas augmenté l'année dernière ».

Intervention de Mme TRAVAGLINI reprend ses notes et constate effectivement qu'elle a fait une erreur et que les taux des impôts locaux n'ont effectivement pas été augmenté l'année dernière.

Intervention de Mme Sylviane TRAVAGLINI : « ce n'est pas un bon choix de ne pas augmenter car la situation, la période est compliquée, il y aura des investissements à faire et donc il faudrait envisager une augmentation des taux. »

Mme le Maire, Catherine BOTTERON, répond qu'il faut faire des économies sur le fonctionnement, qu'il existe d'autres leviers que l'impôt pour faire des investissements, qu'il faut être prudent, qu'il est vrai que d'autres collectivités territoriales sont à des taux beaucoup plus élevés. Les taux devaient être décidés aujourd'hui car la date limite était le 1^{er} juillet 2020.

Il est passé au vote sur la délibération du maintien des taux des impôts locaux :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 3 contre, et 4 abstentions (19 votants dont 4 représentés), a décidé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe Foncier Bâti	11.43	11.43
Taxe Foncier non Bâti	13.42	13.42

POUR : 12

CONTRE : 3 (Renaud COLSON, Daniel ALLEMANDET et Dominique CILIA)

ABSTENTIONS : 4 (Sylviane TRAVAGLINI, Jean Pierre VALLAR, Christophe DECQ et Mathieu JUND)

La séance est levée à 21h36.